

COMMUNE DE BETSCHDORF

**ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA CIRCULATION
N° 2018/020**

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2542-2 et suivants

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains de la rue des Seigneurs à SCHWABWILLER, de la rue du Lachberg à BETSCHDORF ainsi que les agriculteurs empruntant les chemins d'exploitation qui relie les deux rues citées.

ARRETE

Article 1: -La rue des Seigneurs, la rue du Lachberg ainsi que le chemin d'exploitation reliant ces deux rues sont interdites à la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 3T5 sauf véhicule agricole.

Article 2: -Les présentes dispositions sont applicables à la signature du présent arrêté.

Article 3: -Les services techniques de la commune de BETSCHDORF mettront en place les panneaux de signalisation et de déviation afin de permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Tous les agents habilités à constater les contraventions à la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ Madame la Sous-préfète d'HAGUENAU/WISSEMBOURG,
- ✓ Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ-S-FORETS,
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental du Service Incendie et Secours,
- ✓ Monsieur le Brigadier Police Municipale.

BETSCHDORF, le 10 avril 2018

Le Maire
Adrien WEISS

